

À compter de ce mouvement de mutation, MOUV'RH remplace SIRHIUS Vieux. Vous devrez déposer vos demandes de mutation sur cette application tant au mouvement national, et ultérieurement, que local.

La campagne de mutation 2024 a démarré le 4 janvier pour se clore le 22 janvier pour la catégorie A et le 26 janvier pour les catégories B et C.

Ces dernières années les règles de mutation ont profondément été mises à mal : instauration de la départementalisation en 2020, qui a mis fin aux mutations fines dès le niveau national, suppression des CAP de mobilité qui permet désormais à l'administration de constituer ces mouvements seule sans consultation préalable des représentants des personnels...



Ce 2 pages est un condensé des règles régissant les mutations nationales.

Les exceptions, particularités sont détaillées dans le guide CGT en ligne.



1- Principe Général d'Affectation

L'affectation nationale se fait au département sur emplois administratifs et sur emplois informatiques. De fait, vous serez affectés dans le cadre du mouvement national sur une direction et un département sans plus de précision :

DIRECTION – DÉPARTEMENT – TOUT EMPLOI

(pour les cadres C techniques : DIRECTION – COMMUNE – MISSION/ STRUCTURE)

Délais de séjour : 2 ans (dérogation en cas de demande prioritaire, ALD et suppression de poste) [3 ans : postes au choix/ 1^{ère} affectation]

2- Classement des demandes

4 groupes :

1. situation de handicap, parents d'un enfant en situation de handicap (carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion avec mention « invalidité ») [1 département et garantie d'affectation même en cas de vacances d'emplois],
2. priorité supra départementale pour suivre emploi et mission dans le cadre de réorganisation de services,
3. priorités légales (voir 5-Nouveautés),
4. convenance personnelle.

Situation de famille : au 1^{er} mars 2024.

Information à fournir à l'administration sous quinzaine.

Depuis 2021, fin des quotas de 50 % pour les rapprochements familiaux et convenances personnelles. La mise en place des lignes directrices de gestion privilégie les mutations au titre des différentes priorités au détriment de celles en convenance personnelle.



Les demandes au sein de chaque groupe sont traitées dans leur intégralité avant examen du groupe suivant



Les situations hors du champ de ces priorités présentant des motifs graves pourront être évoquées par les représentants des personnels. Pour cela vous devez contacter la CGT et lui confier votre dossier dès le dépôt de la demande.



Toute mutation implique l'obligation stricte de rejoindre l'affectation obtenue à la date d'effet du mouvement le 1^{er} septembre 2024.

Parallèlement au mouvement national, vous pouvez postuler sur des postes au choix qui font l'objet d'appels de candidature dédiés sur Ulysse. La règle de l'ancienneté ne s'applique pas. Si vous postulez et êtes retenu sur un poste au choix, cela prime tous vos autres vœux.

3- Demandes Duo

Vous pouvez lier votre demande avec un autre agent (jusqu'à inspecteur principal). Les demandes de mutation liées ne donnent aucune priorité. L'ordre des vœux liés sollicités doit être identique dans les deux demandes. La demande peut contenir des vœux liés et d'autres vœux non liés.



Le nombre de vœux liés est limité à 5 départements

4- Annulation

Les demandes d'annulation pourront être acceptées, selon la décision de la direction générale, si elles sont motivées et transmises par voie hiérarchique au fur et à mesure de leur réception, pour les catégories C et B jusqu'au **15 mars 2024**, pour les inspecteurs jusqu'au **2 avril 2024**.

Après cette date, l'annulation ne sera pas examinée sauf circonstances nouvelles, graves et imprévisibles.

5- Nouveautés

L'administration met en place le cumul de priorités légales et de critères subsidiaires pour le mouvement de mutation 2024.

Priorités Légales

- reconnaissance RQTH
- rapprochement de conjoint (e) ou de PACS ayant une imposition commune
- **en QPV (Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) depuis au moins 5 ans** NOUVEAUTÉ
- priorité outre-mer (CIMM DOM)
- réorganisation de service sans suivi de mission **[priorité au département limitrophe] ou suppression d'emploi d'une autre administration)** NOUVEAUTÉ

Critères Subsidiaires



- rapprochement de PACS sans imposition commune ou de concubin
- rapprochement des enfants en cas de divorce ou séparation
- soutien de famille (parent isolé ayant des enfants de moins de 16 ans ou 20 ans en formation ou sans emploi, sans limite d'âge pour les enfants handicapés)
- promotion par liste d'aptitude de C en B ou par concours interne de C en B
- conjoint ou PACS en situation de handicap avec une carte mobilité inclusion (CMI)
- aidant d'un ascendant en situation de dépendance ou handicap grave
- mobilité à échéance de l'occupation d'un emploi soumis à une durée maximale d'occupation
- affectation pendant 3 ans sur un poste en territoire peu attractif **(effectif en 2027)**

Comment se fait le départage entre ces priorités ?

1. départage en tenant compte du nombre de priorités légales et de critères supplémentaires à titres subsidiaires dont vous pouvez bénéficier
2. en cas d'égalité de situation, prise en compte de l'ancienneté administrative.



L'ancienneté administrative est de plus en plus remise en cause au niveau des mouvements de mutations (cumul de priorité, poste au choix de l'administration, etc).

Muti Score

Pour estimer votre position, additionnez vos points.

1000 points : handicap (*hors RQTH*)

100 points : suivi de mission

10 points : par priorité légale (*dont RQTH*)

1 point : par critère subsidiaire

0 point : convenance personnelle

6- Conseils

La qualité de la rédaction de votre demande est primordiale pour créer les meilleures chances d'obtenir satisfaction dans vos choix, d'où l'importance de demander conseils aux militants de la CGT. Confiez-leur le double de votre fiche de vœux. Indiquez un numéro de téléphone pour que nous puissions vous joindre rapidement (portable).